

# Intergroupe Coopérateur Francophone de recherche en onco-urologie

Réunion des partenaires  
14 novembre 2016 - Paris

**Processus de labellisation par ICFuro**

# Types de labellisation ICFuro

1. Appels à projets (AAP) et appels à candidatures (AAC) lancés par les organismes financeurs (La Ligue, INCa, ...)
2. Projets soumis à un AAP national ou inter-régional
3. Projets à inscrire dans le programme de travail de l'ICFuro
4. Réunions scientifiques

# 1- Labellisation « AAP/AAC soutenu par ICFuro »

- Les lanceurs des Appels à Projets (AAP) ou Appels à Candidatures (AAC) peuvent contacter ou sont contactés par ICFuro -> intérêt réciproque
- Le COPIL repère les AAP conformes aux objectifs de l'ICFuro ; peut donner un avis sur l'AAP-AAC et lui proposer d'éventuelles modifications
- ICFuro peut relayer l'AAP-AAC et inciter certaines équipes à déposer un projet en favorisant les collaborations
- Le label des AAP – AAC est à obtenir en amont du lancement

***Valeur ajoutée → Diffusion de l'AAP-AAC par ICFuro avec le label, possibilité d'apposition du logo ICFuro et diffusion sur le site de l'Intergroupe***

## 2- Labellisation

### « projets soumis à un AAP/AAC national »

- Procédure rapide qui permet de vérifier que le projet répond aux objectifs énoncés par ICFuro dans l'un des 4 axes de travail et que la question soulevée est pertinente et d'actualité.
- Ce label des projets soumis est administratif ; il est le gage que le projet développe un des thèmes de recherche de l'ICFuro.

***Labellisation « axes de recherche ICFuro »***

***-> projet pertinent et prioritaire***

# Procédure de soumission des projets à ICFuro en vue de la demande de labellisation « axes de recherche ICFuro »

**Que faire ?** transmettre la lettre d'intention rédigée en réponse à AAP/AAC ou compléter un formulaire à télécharger sur le site ICFuro, comprenant des informations décrivant une « recherche fondamentale » ou une « recherche clinique »

**Comment ?** par voie électronique à [diana.kassab@icfuro.fr](mailto:diana.kassab@icfuro.fr)

**Quand ?** Dès que possible après acceptation de la lettre d'intention par l'organisme financeur.

**Procédure** < 2 mois

### 3- Labellisation « projets inscrits dans le programme de travail de l'ICFuro »

- Une analyse approfondie par le CS est nécessaire.
- La différence par rapport aux 2 premières voies réside dans le fait qu'ici l'ICFuro s'engage au contact des responsables du projet pour les aider à le structurer au mieux.
- L'intégration dans les objectifs d'ICFuro peut prendre plusieurs semaines ; elle peut être demandée avant ou après soumission à un AAP. Les demandes d'inscription ICFuro peuvent être soumises indépendamment de la soumission à un AAP.

***Labellisation « programme de recherche ICFuro »***

***→ projet pertinent et prioritaire***

***→ mutualisation des ressources***

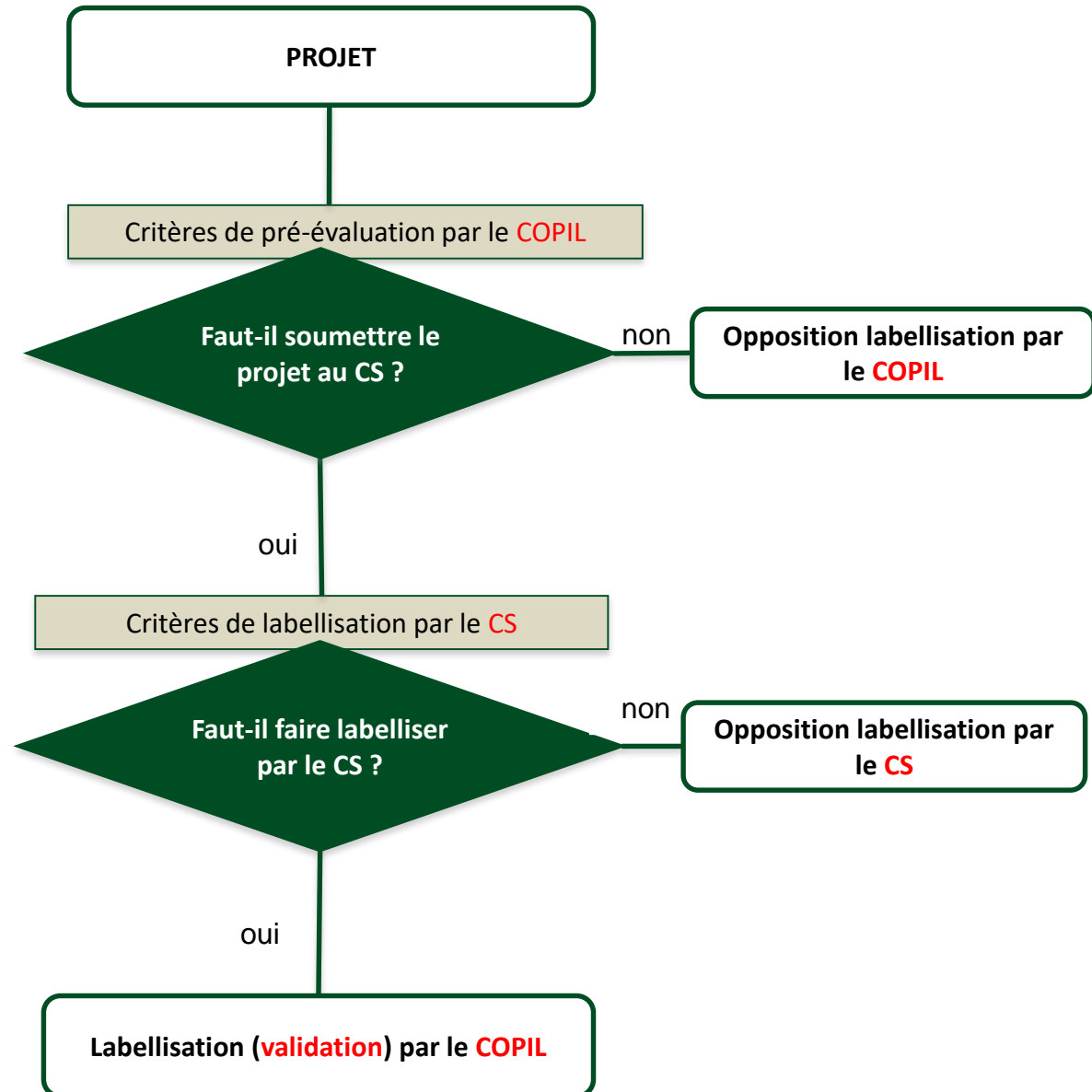
# Procédure de soumission des projets à ICFuro en vue de la demande de labellisation « programme de recherche ICFuro »

**Que faire ?** transmettre la lettre d'intention rédigée en réponse à un AAP-AAC, ou compléter un formulaire à télécharger sur le site ICFuro, comprenant des informations décrivant le projet.

**Comment ?** par voie électronique à [diana.kassab@icfuro.fr](mailto:diana.kassab@icfuro.fr)

**Quand ?** Le plus vite possible après acceptation de la lettre d'intention ; le **Conseil Scientifique** s'engage à répondre dans un délai de 2 mois.

# Processus de labellisation des projets inscrits dans le programme de travail ICFuro





# Grilles de lecture :

## pré-évaluation des projets par le COPIL

- Objectifs de recherche définis par ICFuro
- Onco-Urologie
- Multicentrique / équipes
- Multidisciplinarité
- Pertinence des partenariats
- Intérêt stratégique
- Caractère innovant
- Expérience du promoteur et des équipes concernées dans les domaines clinique et de la recherche, évaluée par les publications et l'activité
- Commentaires libres

# Grille de lecture :

## évaluation des projets par les rapporteurs du CS

- Projet répondant aux objectifs de recherche ICFuro (axe identifié, objectifs clairs et réalistes)
- Pertinence du projet, son rationnel et son positionnement (ex : lien avec les questions d'actualité, transversalité, ...)
- Faisabilité du projet
- Ethique du projet
- Pertinence méthodologique
- Identification des risques et des opportunités
- Commentaire libres

# Quels projets peuvent être soumis à ICFuro ?

Tout protocole de recherche dans le domaine de l'onco-urologie peut être soumis à l'ICFuro pour labellisation :

- projets inter-régionaux (uniquement au label type 2)
- projets nationaux
- projets internationaux

***Les équipes souhaitant inscrire leurs projets de recherche dans le cadre de l'Intergroupe devront adhérer à la Charte de déontologie et à la Charte de fonctionnement de l'ICFuro.***

# Projets considérés recevables pour le label ICFuro

- Les projets passés par un DRCD ou une DRCI et lorsqu'un document émanant de cette instance locale est transmis
- Les projets issus d'un autre groupe coopérateur dont l'évaluation favorable a déjà été faite par un conseil scientifique

*Ces projets ont donc une méthodologie et une faisabilité correctes. Ils recevront le label ICFuro sans passage par le CS.*

*Seule la pertinence clinique/scientifique et le positionnement dans l'un des axes de travail de l'ICFuro sera analysée par le COPIL.*

# Que peut apporter le label ICFuro ?

*ICFuro n'est pas un organisme financeur mais peut*

- Aider à la recherche de financement
- Aider à la construction de projets autour de thématiques prioritaires et reconnues (développer la connaissance épidémiologique, quantifier l'état de pratique, études ancillaires, ...)
- Optimiser la faisabilité du projet
  - Fédérer les projets concurrentiels
  - Mise en réseau des ressources, mutualisation des compétences
- Aider à la diffusion et à la communication autour du projet

## 4- Labellisation des « réunions scientifiques »

- Certaines réunions nationales en onco-urologie pourront se dérouler sous l'égide ICFuro et obtenir son label et son logo.
- Ces réunions seront identifiées puis hiérarchisées par le COPIL
- Un label ICFuro « réunion scientifique » sera attribué si les présentations portent sur la recherche en onco-urologie et si l'Intergroupe y confère une valeur ajoutée (multidisciplinarité, collaboration potentielle dans les projets de recherche, ...).
- Les rencontres régionales ne seront pas concernées.
- Ce label est demandé avant la constitution du Conseil Scientifique de la réunion scientifique en question

→ *Labellisation « réunion scientifique ICFuro »*

**M E R C I**